

Arrêté portant ouverture du registre d'inscription à la session 2025 du baccalauréat professionnel des académies de Créteil, Paris et Versailles

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D. 337-89,

ARRÊTE

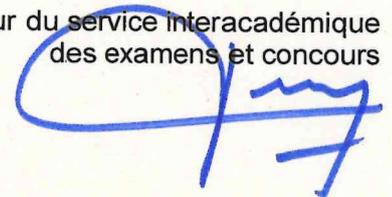
Article 1er. - Le registre d'inscription au baccalauréat professionnel session 2025 pour les candidats suivant leur scolarité ou leur formation en établissement sera ouvert **du 07 octobre au 15 novembre 2024**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

Article 2. – Les confirmations seront à retourner datées et signées **au plus tard le 22 novembre 2024**.

Article 3. - La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 4 octobre 2024

Le directeur du service interacadémique
des examens et concours



Frédéric MULLER